

## COMPTE RENDU

de la réunion tenue au Grand chalet du lac Clair

Le 17 juillet 2004, de 9h à 12h

<b>PERSONNES PRÉSENTES:</b>	Société :	Mme Christianne Laliberté MM Yves Descôteaux Pierre Lamy
	Regroupement des propriétaires	Mme Monique La Rue MM Jean Boudreault Ronald Clark Germain Couture Serge Olivier Roger Perreault Réjean Thellend
<b>Objet de la rencontre :</b>	Présentation et discussion du compte rendu de l'assemblée générale du Regroupement des propriétaires du Lac Clair, tenue au Grand Chalet du lac Clair le 13 juin 2004.	

### Faits saillants

---

Début de la réunion à 9h.

- M. Lamy mentionne que la société est très ouverte aux discussions avec l'association des propriétaires pour toute question touchant la gestion et l'organisation générale des services aux propriétaires. Il mentionne que les actionnaires en grande majorité sont eux-mêmes propriétaires de terrains autour du lac.
- Serge Olivier propose de réaliser un budget avec la société pour la gestion des frais communs; la société mentionne qu'elle est ouverte à cette proposition dans un esprit de collaboration. M. Lamy convient que la Société déposera, pour la prochaine rencontre, une analyse des recettes et déboursés pour 2004-2005 à partir des chiffres des années précédentes.
- Services sanitaires : la société est en accord pour retenir les services d'un spécialiste pour l'installation et la supervision des installations septiques. Il est proposé également que Jean Boudreault et Roger Perreault rencontrent les inspecteurs municipaux pour valider leurs connaissances et les sensibiliser aux normes du lac Clair. Pour les propriétaires qui désirent s'inscrire sur une liste afin de réduire leur coût d'une telle étude peuvent laisser leurs noms au gardien.
- Il est voté que les règlements modifiés soient en vigueur dès le 17 juillet 2004.

- Pour les frais communs, il est proposé par la société de facturer une fois par an, le 1<sup>er</sup> avril. Ce paiement inclura le membership, le déneigement, etc.
  - Pour les routes, la société est en accord avec le problème de la poussière autour du lac et de la possibilité de remettre une couche de gravier afin de réduire cet impact. La finalisation de la nouvelle route sera réalisée dans les prochaines semaines, le matériel étant maintenant disponible.
  - La société est en accord avec la situation préoccupante de la gestion de la pêche et de la ressource poisson dans le lac. Une rencontre avec la firme Exxep pour l'étude sur le phosphore sera la première étape pour discuter de l'étude sur la diagnose du lac qui pourrait être réalisée en 2005..
  - La société s'engage à installer des panneaux identifiant les adresses civiques à l'entrée du lac.
  - Il est également proposé de poser une règle millimétrique pour l'année 2005 afin de caractériser le marnage naturel du lac. En 2004, une gestion anthropique sera faite en fonction du niveau du lac au droit d'un repère (roche sise à proximité de la propriété de M. Ferland). Des travaux seront réalisés également en 2005 sur le seuil déversoir afin de rabattre son niveau d'élévation et de faire la pose d'un géotextile et autres à confirmer par la société.
  - Pour la barrière électrique, il est proposé de faire faire 3 offres de service complètes (barrière électrique, base de béton, etc.). Ces offres seront supervisées par l'association, puis présentées à la société et aux propriétaires pour discussions..
  - En ce qui concerne les bruits excessifs, le règlement sera maintenu tel quel. Cependant, il est convenu d'être compréhensif à l'égard des travaux routiers de l'entrepreneur qui pourraient excéder 17h00 afin de compléter la phase III dans les plus bref délais.
  - En ce qui à trait à la protection des terrains résiduels de la société, il est convenu que l'association déposera cet automne un dossier technique à la société, suivra une rencontre entre les membres de la société et de l'association.
  - Les représentants de la Société acceptent l'utilisation du titre « Association des propriétaires du lac Clair » pour le site Internet en création.
- Fin de la réunion à 12h.

---

*Compte rendu rédigé par :*

*Jean Boudreault  
Date : 20-07-2004*